



Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

OBJET

Elaboration du plan de mobilité simplifié
et de sa déclinaison en schémas directeurs cyclables
des Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage
Mayennais

Sommaire

ARTICLE 1 - Objet de l'étude	3
ARTICLE 2 - Présentation du territoire d'étude.....	3
ARTICLE 3 - Objectifs du marché	5
ARTICLE 4 - Phasage et éléments de cadrage méthodologiques	5
ARTICLE 5 - Modalités de la concertation	10
ARTICLE 6 - Pilotage de l'étude	11
ARTICLE 7 - Compétences requises	11
ARTICLE 8 - Durée de l'étude.....	12
ARTICLE 9 - Documents remis par le titulaire.....	12
ARTICLE 10 - Droit de propriété intellectuelle	13
ARTICLE 11- Ressources disponibles	13
ARTICLE 12 - Détail du coût de la prestation.....	13

ARTICLE 1 - Objet de l'étude

L'objet du présent marché est l'assistance à la mise en place d'un plan mobilité simplifié mutualisé entre les Communautés de communes de l'Ernée (CCE) et du Bocage Mayennais (CCBM) et sa déclinaison en deux schémas cyclables. L'étude devra permettre de proposer des solutions pour limiter la dépendance à la voiture, de renforcer l'attractivité et de faciliter l'accès à l'emploi sur les deux territoires concernés. L'étude devra permettre d'accompagner la prise de compétence de la CC de l'Ernée en matière d'« Autorité organisatrice de la mobilité » depuis un arrêté préfectoral du 1er avril 2020, et constituer une aide à la décision pour la Communauté de communes du Bocage Mayennais.

Maîtres d'ouvrage de cette opération : Communauté de communes de l'Ernée – Communauté de communes du Bocage Mayennais

ARTICLE 2 - Présentation du territoire d'étude

• Localisation du territoire

Les deux collectivités sont situées au Nord-Ouest du département de la Mayenne, en région Pays-de-la-Loire, à l'interface de la région Normandie au Nord et de la région Bretagne à l'Ouest.

- La Communauté de communes de l'Ernée (CCE) regroupe 15 communes et plus de 20 000 habitants sur une superficie de 479,2 km².
- La Communauté de Communes du Bocage Mayennais (CCBM) compte 19 569 habitants et associe 27 communes sur une superficie de 526,9 km².



• Les pratiques de mobilité sur le territoire

Un état des lieux plus détaillé est disponible en Annexe.

La voiture constitue le mode de déplacement privilégié, l'offre en transports en commun étant très limitée. Sur les territoires d'étude, la voiture représente près de 80% des déplacements domicile-travail et les utilisateurs de transports en commun moins de 1% des usagers. La voiture occupe donc une place majeure dans la part des déplacements des habitants du territoire. L'ensemble des communes du territoire fonctionne en réseau, ce qui s'explique par une forte diffusion des services/loisirs/commerces sur le territoire. Dans un territoire où l'habitat est très dispersé, ce fonctionnement implique une grande mobilité de la part des habitants.

• Les documents de planification

Les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais sont couvertes par un SCOT (approuvé en 2014 pour la CCE et en 2019 pour la CCBM) et d'un PLUi (approuvé en novembre 2019 pour la CCE et en février 2020 pour la CCBM). Ces documents sont consultables sur les sites internet des Communautés de communes :

- CCE : <https://www.cc-lernee.fr/>
- CCBM : <https://www.bocage-mayennais.fr/>
- Les Plans climat Air Energie territoriaux

Les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais ont arrêté leur projet de Plan Climat Energie Territorial (PCAET) mutualisé, respectivement le 16/12/19 et le 18/12/19. Le PCAET constitue la stratégie

énergétique du territoire pour 6 ans, afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre pour lutter efficacement contre le changement climatique. La mobilité concerne un axe spécifique du plan d'actions, avec l'objectif de réduire l'autosolisme sur ces territoires ruraux.

Les PCAET sont également consultables sur les sites internet des Communautés de communes.

- La compétence mobilité

Par arrêté préfectoral du 1er avril 2020, la CC de l'Ernée est compétente en matière d' « Autorité organisatrice de la mobilité ». La réflexion est en cours pour la Communauté de communes du Bocage Mayennais.

- Les actions déjà mises en place :

GAL de la Haute Mayenne

Le Groupement d'Actions Locale de la Haute Mayenne (Mayenne Communauté, CCBM, CCE, Communauté de communes du Mont des Avaloirs) a été lauréat de l'appel à projet France Mobilité 2018 et pilote ainsi l'action « Bougeons mieux en Haute Mayenne Ce projet vise à sensibiliser à la mobilité durable, l'expérimentation de modes alternatifs de déplacement et l'essaimage sur le territoire. Un défi mobilité a été mis en place en 2019. Il est prévu de le reconduire en 2020, ainsi que des animations auprès d'entreprises dans le cadre du Challenge mobilité de l'ADEME.

Conseil départemental de la Mayenne

Le Conseil départemental de la Mayenne soutient, pilote et anime la plateforme de mobilité de la Mayenne qui a pour objectifs de répondre aux enjeux sociaux et territoriaux en matière de mobilités des publics en insertion. Il repose sur un centre de ressources, une auto-école sociale, un garage solidaire, une mise à disposition de véhicules et des aides financières. Le département de la Mayenne a été lauréat de l'appel à projet France Mobilité avec un projet qui sera mis en œuvre en 2021. Ce projet a pour vocation d'expérimenter des actions autour des mobilités durables (sensibilisation et formation des professionnels de l'insertion, évolution des outils de la plateforme mobilité, développement du covoiturage solidaire).

Développement de l'usage des vélos à assistance électrique

La Communauté de communes de l'Ernée a mis en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire. Elle s'élève à 10 % du montant de l'achat, plafonnée à 100€ et sans condition de ressources. La CCE a également fait l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les déplacements professionnels de ses agents.

Réseaux d'entreprises

La CCBM anime un club RH. Un réseau d'entreprise est en cours de constitution sur le territoire de l'Ernée afin d'échanger sur les problématiques rencontrées par les entreprises, proposer des formations, communiquer sur des sujets relatifs à l'environnement...La mobilité est une thématique pouvant être abordée.

Contournement Sud d'Ernée

Dans le cadre du contournement Ernée par la RN12 un marché a été lancé afin d'évaluer le besoin de réalisation d'un aménagement cyclable et sa faisabilité technique et financière. L'état en est le maître d'ouvrage.

ARTICLE 3 - Objectifs du marché

L'objectif du marché est de permettre aux Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais de disposer d'un état des lieux actualisé des déplacements et des services de mobilité, des besoins de la population et d'avoir la capacité d'y répondre. L'étude devra constituer un véritable instrument d'aménagement du territoire, une aide à l'exercice de la compétence AOM pour la CCE et éventuellement pour la CCBM.

Il est attendu la réalisation d'un diagnostic permettant l'élaboration d'un plan mobilité simplifié commun aux deux collectivités et sa déclinaison en deux schémas cyclables. La finalité est de réduire l'usage de la voiture individuelle et d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements du territoire.

Le diagnostic de territoire approfondira les données disponibles, et devra être enrichi par des enquêtes de terrain.

Le plan de mobilité simplifié devra contenir :

- Une propositions de stratégie avec propositions de scénarios visant à assurer un équilibre durable entre besoins de mobilité des habitants, environnement, économie, santé ;
- Un approfondissement du scénario retenu par un plan d'actions adossé à un plan pluriannuel d'investissement ;

Le schéma directeur vélo, spécifique à chaque collectivité, devra en particulier contenir :

- Un maillage hiérarchisé du réseau cyclable ;
- la programmation des opérations sur un plan pluriannuel (5 à 10 ans) ;
- la définition du mode de suivi et du budget nécessaire ;
- des actions d'accompagnement ;

Le bureau d'études retenu devra veiller tout au long de la mission, depuis le diagnostic jusqu'aux outils de programmation et de mise en œuvre, à mobiliser les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les citoyens, afin de confronter les points de vue et de favoriser la bonne appropriation des propositions par chacun.

Dans ce sens, le candidat indiquera dans son offre la méthodologie et les outils de concertation et de consultation qu'il prévoit, auprès des différents publics. Sont attendus des méthodes innovantes pour mobiliser le plus grand nombre.

ARTICLE 4 - Phasage et éléments de cadrage méthodologiques

L'étude sera organisée en deux phases successives :

Phase 1 : Elaboration du plan mobilité simplifié et note d'opportunité sur l'accompagnement de la prise de compétence mobilité.

- 1.1 : Diagnostic et propositions de grandes orientations pour définir la stratégie ;
- 1.2 : Propositions de scénarios tous modes confondus et accompagnement à la prise de compétence mobilité ;

Phase 2 : Réalisation d'un schéma cyclable par EPCI et d'un plan d'actions.

- 2.1 : Approfondissement des circuits cyclables validés et approfondissement des actions proposées dans le cadre du scénario retenu
- 2.2 : Chiffrage et programmation des aménagements (cycles et autres)

PHASE 1

• 1.1 : Diagnostic concerté du territoire

Les finalités de cette phase sont les suivantes :

- Elaborer un diagnostic permettant de confronter les besoins aux offres (état des lieux de l'offre de transports de personnes et de marchandises, étude de besoins selon les différentes catégories de population, attentes des partenaires, des élus et des acteurs locaux) ;
- Proposer des grandes orientations pour la définition d'une stratégie globale de mobilité ;

Cette phase comporte plusieurs étapes :

➤ *Consolider le diagnostic sur l'offre existante*

En s'appuyant sur les données existantes le bureau d'étude s'attachera à produire un diagnostic actualisé et détaillé du territoire :

- Connaître et identifier les outils de planification existant (schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Plan de déplacement urbain, plan local de déplacement, plan global de déplacement, Plan local d'urbanisme, SCOT)
- Recenser les offres présentes sur le territoire (transports collectifs, dispositifs spécifiques, liaisons douces, liaisons entre les différents modes de transport...)
- Identifier les transports de marchandises ;
- Etablir un état des lieux des réflexions communales et locales en matière de développement des mobilités ;

➤ *Analyser les flux de mobilité*

Le bureau d'études s'attachera à caractériser :

- Les flux entrants, sortants et internes de marchandises et des personnes (données trafic moyen journalier annuel, accidentologie...)
- Les motifs de déplacements (travail, études, achats, loisirs...etc.) ;
- La répartition modale (données INSEE, questionnaires...);
- Le taux de motorisation des ménages

➤ *Analyser les besoins en déplacement*

L'analyse des besoins devra comporter :

- Le recensement des besoins et des attentes des acteurs économiques du territoire et des différentes catégories d'habitants ou les acteurs socio-professionnels ayant en charge ces publics (salariés, personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes, personnes en situation de précarité énergétique...)
- L'identification des manques et des obstacles en matière de mobilité ;
- Le recueil des points de vue des élus du territoire ;

➤ *En prévision de l'élaboration des schémas cyclables, le diagnostic visera plus particulièrement à :*

- Analyser les différents utilisateurs du vélo (cyclistes réguliers, cyclistes occasionnels, loisirs, sportifs...) et leurs pratiques et identifier précisément les comportements et les besoins ;
- Identifier l'origine et la destination des cyclistes, l'itinéraire emprunté, les difficultés rencontrées sur la base de comptages, d'observations, de retours d'expérience d'usagers... Cette étude devra permettre

d'apporter des éléments de réponse sur le comportement des non-usagers du vélo, qu'il faudra prendre en compte lors de la formulation des projets ;

- Connaître les projets vélo des communes et EPCI voisins du département et de la Région ;
- Connaître les aménagements cyclables et piétonniers existants et en dresser un bilan (types d'aménagement, sécurité et confort des usagers, usages...) ;
- Connaître les potentiels d'aménagement/ de mise en réseau : nouvelles zones à urbaniser, chemins existants et à aménager, travaux de voirie, sur l'espace public, révision du schéma local/départemental/régional de véloroute – voie verte ;
- Identifier les points durs, les ruptures de continuités cyclables : nombre, type de points durs et de coupure, accidentologie... ;
- Connaître les pôles à desservir et / ou générateurs de trafic ;
- Réaliser une cartographie des aménagements sous SIG ;

➤ *Concertation*

La phase de diagnostic devra être élaborée dans le cadre d'un large travail de concertation auprès de différentes cibles : citoyens (jeunes, personnes âgées, actifs...), élus, associations, entreprises, commerçants...selon une méthode à détailler par le bureau d'étude. Plusieurs rencontres sont attendues.

➤ *Validation du diagnostic*

L'étude devra être présentée en comité de pilotage et validée afin d'aboutir à un diagnostic partagé avec les élus et les différents partenaires. Le bureau d'étude devra proposer des orientations à développer sur le territoire en cohérence avec les documents de planification. Pour la pratique du vélo, les orientations fixeront un objectif de part modale du vélo à atteindre. Pour les transports de marchandises, les orientations devront contribuer à développer un fret sobre en carbone. A titre indicatif, plusieurs variables pourraient être intégrées dans la définition des orientations : le public cible, les formes de transports, les types de déplacements, l'intermodalité, le coût de mise en place...Le comité de pilotage décidera de la pertinence de développer une ou plusieurs orientations.

Livrables

- Rapport intermédiaire présentant le diagnostic
- Base de données SIG compatible avec le référentiel géostandard Véloroutes et Voies Vertes
- Diaporama pour le Comité de Pilotage
- Bilan de la concertation
- Note de synthèse du diagnostic pédagogique

● **1.2 : Proposition de scénarios**

➤ *Plan mobilité simplifié*

En partant du diagnostic préalablement établi et des orientations validées, le bureau d'études proposera au moins 3 scénarios d'organisation des déplacements. Les scénarios seront basés sur les besoins en déplacements du quotidien (et éventuellement sur le développement de liaisons pour le tourisme ou loisirs) et devront prendre en compte l'ensemble des éléments collectés en phase 1 (liste non exhaustive) :

- Les caractéristiques du territoire, avec ses avantages et ses contraintes ;
- Les attentes et les projections de la population ;
- La complémentarité entre les modes de déplacements ;

Les scénarios devront apporter une vision globale des déplacements et de l'urbanisme. Les scénarios présenteront différents critères de discussion permettant l'appréciation de la solution la plus appropriée pour le territoire : desserte de pôles générateurs, fluidité et continuité du réseau cyclable, faisabilité technique et opérationnelle, délai

de mise en œuvre, coût énergétique de chaque opération (évaluer le ratio entre la dépense d'énergie grise engendrée par l'aménagement et l'économie énergétique assurée par l'usage du vélo), coût financier de chaque opération....

Le candidat proposera dans son offre toute méthode et moyen lui permettant d'élaborer les scénarios :

- Reconnaissances de terrain ;
- Contacts individuels avec les interlocuteurs communaux ;
- Réunions diverses, animation d'ateliers
- ...

Les stratégies proposées devront permettre d'accompagner la prise de compétence de la CC de l'Ernée en matière d'« Autorité organisatrice de la mobilité » et constituer une aide à la décision pour la Communauté de communes du Bocage Mayennais (en vue de prendre ou non cette prise de compétence et définition de ses contours le cas échéant).

➤ *Validation des scénarios*

A l'issue de cette phase, le comité de pilotage validera un scénario. Le scénario retenu fera l'objet d'un approfondissement au cours de la phase 3.

Le recours à la cartographie et à des fiches techniques synthétiques permettront de mieux appréhender les scénarios. Les scénarios devront présenter différents critères de discussion permettant l'appréciation de la solution la plus appropriée pour le territoire (public cible, coût estimatif, délai de mise en œuvre pour aboutir aux objectifs...). A cette fin, le bureau d'étude devra fournir un rapport synthétique présentant les différents scénarios, leurs avantages/inconvénients, et les préconisations.

Livrables

- Document par CC présentant clairement chacun des scénarios sous forme de fiches techniques et d'une grille comparative ;
- Cartographies des scénarios ;
- Diaporama à présenter au comité de pilotage.
- Note stratégique pour chaque CC sur l'exercice/ la prise de compétence AOM présentée sous forme pédagogique.
- Bilan de la concertation

PHASE 2

- **2.1 : Approfondissement des circuits cyclables validés et des actions proposées dans le scénario retenu**

Les aménagements cyclables devront permettre d'établir un réseau cyclable continu et hiérarchisé. Les itinéraires touristiques et utilitaires seront identifiés pour aider à la priorisation dans le temps. Les itinéraires existants ne seront pas oubliés. Le jalonnement et la signalisation ainsi que le stationnement des cycles devront être pris en compte.

Pour le plan mobilité simplifié sont attendus :

- Les fiches actions opérationnelles pour aboutir au scénario retenu ;

Le candidat présentera dans son offre des exemples de présentation synthétique et de fiche-action ou de leur contenu.

- Une méthodologie d'évaluation des impacts économiques, sociaux, environnementaux (avec la prise en compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du suivi du PCAET) ;
- Des exemples extérieurs de réalisation d'expérience sur un territoire comparable ;

Pour le schéma cyclable propre à chaque CC :

- Les aménagements et / ou améliorations à mener. Certaines feront l'objet d'opérations spécifiques (création d'itinéraire, aménagement d'un giratoire), d'autres seront intégrées à des projets d'aménagement (Z.A.C., Zone 30). En préalable, les tronçons, aménagements ou points stratégiques auront été identifiés ;
- Une cartographie des itinéraires cyclables à développer (la cartographie sous SIG répertoriera l'ensemble des aménagements proposés, compatible avec le référentiel géostandard Véloroutes et Voies Vertes) ;

➤ *Validation des scénarios*

A l'issu de cette phase, le comité de pilotage validera le plan d'actions et les aménagements cyclables proposés.

A ce stade de l'étude, le candidat organisera à minima deux réunions d'information à destination du grand public (1 par CC) pour une présentation aux citoyens. Le nombre de réunion sera ajustable en fonction de la mobilisation lors de la concertation.

Livrables

- Cartographies des aménagements cyclables : format A0 centré sur les grosses agglomérations, plans globaux, coupes types pour les aménagements hors agglomération ;
- Fiches actions opérationnelles ;
- Diaporama à présenter au comité de pilotage ;

- **2.2 : Chiffrage et programmation des aménagements**

Pour les actions retenues, le candidat présentera :

- Le planning de mise en œuvre temporellement et financièrement parlant, les moyens humains nécessaires pour mener cette opération. Le titulaire veillera à proposer un planning réaliste temporellement et financièrement parlant. Ce planning peut se décomposer en plusieurs phases (court, moyen et long terme). Il proposera des moyens et outils de communication et d'information pédagogiques autour du projet facilitant la sensibilisation de la population et encourageant les changements de comportement.
- Un plan pluriannuel de réalisation pour la mise en place de ces actions, avec une estimation de coûts correspondants. Le bureau d'études pourra, si besoin, accompagner la collectivité dans sa recherche de financements concernant notamment la mise en œuvre opérationnelle du schéma cyclable ;

Livrables

- Un document par CC présentant clairement et synthétiquement les éléments du scénario définitif sur le plan technique et financier et son calendrier de mise en œuvre ;
- Les fiches actions incluant planning et coûts correspondants ;
- Des cartographies des aménagements ;
- Un diaporama à présenter au comité de pilotage ;
- Un document de synthèse par CC servant de support pour la communication ;

ARTICLE 5 - Modalités de la concertation

- **La concertation**

La communication et la concertation sont permanentes tout au long des étapes, afin d'assurer une mobilisation des acteurs et une transparence dans l'élaboration du projet.

Le candidat indiquera dans son offre la forme que prendront ces rencontres (entretiens, ateliers...) le nombre de rencontres qu'il prévoit par phase et leurs modalités.

Il sera demandé à minima :

- Des entretiens auprès des élus communaux des territoires ;
- Au moins 2 ateliers en soirée par territoire ;
- Des entretiens/ enquêtes auprès de chefs d'entreprise et des salariés et autres publics identifiés ;
- Au moins une animation en journée par territoire ;
- ...

Une attention soutenue sera accordée aux candidats présentant des dispositifs de concertation innovants et adaptés au territoire.

Le chef de projet sera présent aux réunions publiques organisées.

ARTICLE 6 - Pilotage de l'étude

Les Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais, maîtres d'ouvrage de l'étude, réuniront un comité technique et un comité de pilotage autant de fois que nécessaire pour accompagner, valider et réorienter si besoin le bureau d'études.

➤ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage porte la gouvernance stratégique de ce projet. Il sera composé d'élus représentants les communes du territoire et les Communautés de communes, de l'ADEME, du Conseil départemental (Direction des infrastructures et Direction du développement durable et de la mobilité) et de Mayenne Tourisme...

A minima, 5 comités de pilotage, sont à prévoir, auxquels le titulaire participera :

- Un 1^{er} comité de pilotage de lancement et présentation de l'étude ;
- Un 2^{ème} comité de pilotage de validation de la phase 1.1 ;
- Un 3^{ème} comité de pilotage de validation de la phase 1.2 : présentation des scénarios et choix de la stratégie
- Un 4^{ème} comité de pilotage de présentation des fiches actions et des aménagements cyclables ;
- Un 5^{ème} comité de pilotage de chiffrage et programmation des aménagements ;

Après chaque réunion, un compte-rendu sera élaboré par le candidat et diffusé aux membres du comité de pilotage par l'agent référent de la collectivité. Ce dernier sera par ailleurs l'interlocuteur direct du bureau d'études durant la mission.

➤ Le comité technique

Un Comité technique prépare les comités de pilotage. Il se réunit avant chacun des comités de pilotage sauf celui de lancement pour examiner techniquement les propositions du candidat. Il pourra être composé d'agents des services environnement, voirie, proximité, urbanisme, économie...

Le candidat transmettra les documents préparatoires à minima 7 jours ouvrés avant chaque réunion du comité technique afin que les membres puissent en prendre connaissance.

Le bureau d'études pourra proposer un outil de travail collaboratif pour permettre le suivi du projet (ex-Teams, Trello...).

À la demande des maîtres d'ouvrage, le bureau d'études sera amené à participer aux réunions politiques organisées par le territoire (bureau, conseils des maires, conseils communautaires).

ARTICLE 7 - Compétences requises

L'équipe intervenante devra être pluridisciplinaire et proposer à minima les compétences suivantes :

- Urbanisme et aménagement du territoire ;
- Ingénierie VRD ;
- Graphisme avec compétences SIG ;
- Programmation et accompagnement des collectivités ;
- Socioéconomiques ;

Le titulaire du marché désignera un chef de projet, responsable de l'étude.

Ce chef de projet :

- sera l'interlocuteur principal du maître d'ouvrage
- réalisera une part significative de l'étude

- sera obligatoirement présent aux réunions organisées par le comité technique et le comité de pilotage ainsi qu'aux réunions du maître d'ouvrage.

Le titulaire du marché s'engage à respecter la composition de l'équipe telle qu'elle figure dans sa proposition. Toute modification de la composition de l'équipe en cours d'étude devra être validée par le maître d'ouvrage.

De plus, le bureau d'études tiendra régulièrement informé les maîtres d'ouvrage de la progression de ses travaux.

ARTICLE 8 - Durée de l'étude

Le démarrage de l'étude est souhaité avant la fin d'année 2020 et sa durée s'étendra sur une année.

Le titulaire fournira un échéancier précis de la réalisation de l'étude. Il veillera à intégrer à cet échéancier les dates retenues pour les comités techniques et de pilotage. Le titulaire prendra en compte les échéances liées à la prise de compétence mobilité, afin d'anticiper l'élaboration de la note stratégique.

ARTICLE 9 - Documents remis par le titulaire

L'étude se termine par la remise des rapports définitifs après le dernier comité de pilotage et intégrant les éventuelles demandes formulées à ce moment. Le titulaire devra fournir aux maîtres d'ouvrage les documents suivant sous format dématérialisé :

- Les supports d'animation des réunions ;
- Les comptes rendus de réunions et de la concertation ;
- Le plan mobilité simplifié ;
- Un schéma directeur cyclable par EPCI ;
- Les plans pluriannuels d'investissements afférent ;
- La cartographie des aménagements, compatible avec le référentiel géostandard Véloroutes et Voies Vertes téléchargeable sur le site : <http://www.velo-territoires.org/observatoires/observatoire-national-des-veloroutes-et-voies-vertes/geostandard-velo/>
- Une méthode de suivi et des critères d'évaluation permettant aux maîtres d'ouvrage de mesurer la mise en place des actions ;
- L'outil cycloscope Ademe de suivi du schéma directeur renseigné ;
- Un document de synthèse (2 à 4 pages) complètera le rendu de l'étude. Il servira de support de communication aux collectivités, à l'ADEME et au Conseil départemental.

Tous les documents seront fournis au format :

- numérique doc et pdf pour les documents de type rapport,
- numérique dwg et pdf pour les documents graphiques.

Système d'Information Géographique

Les maîtres d'ouvrage disposent d'un Système d'Information Géographique (SIG). Lors du lancement du projet, le prestataire prendra contact avec les services SIG afin :

- De faire le point sur les données géographiques qui pourront être mises à sa disposition durant sa mission et toutes autres données présentes dans le SIG et qui sera nécessaire dans le cadre de l'étude ;
- De lui présenter la liste des bases de données géographiques qui seront créées dans le cadre de la mission.

La cartographie des aménagements sous SIG devra être compatible avec le référentiel géostandard Véloroutes et Voies Vertes téléchargeable sur le site : <http://www.velo-territoires.org/observatoires/observatoire-national-des-veloroutes-et-voies-vertes/geostandard-velo/>

ARTICLE 10 - Droit de propriété intellectuelle

Tous les rapports et tous les documents produits en exécution du présent marché seront la propriété exclusive du maître d'ouvrage. Le prestataire ne pourra utiliser tout ou partie des résultats faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les informations et données qui auront été confiées au prestataire au cours de l'étude par les différentes parties ne devront pas être diffusées ni utilisées à d'autres fins que celles de l'étude.

ARTICLE 11- Ressources disponibles

Le titulaire collecte l'ensemble des données quantitatives et qualitatives nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Les données suivantes pourront être mises à disposition du titulaire :

- Les PLUi
- Les PCAET
- Les SCOT
- Les études réalisées par le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne.
- Les cartographies des chemins de randonnée

Cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif.

ARTICLE 12 - Détail du coût de la prestation

Le titulaire établit une proposition financière forfaitaire pour chacune des phases de la mission ainsi que pour la remise du rapport définitif.